



## SEANCE DU 7 FÉVRIER 2019

Date d'envoi de la convocation : 01/02/2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 192

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Madame Yvonne MARTIN**

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 7 Février** le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Étaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, VIDEGRAIN Arlette suppléant de AMIOT Guy, ANNE Philippe (jusqu'à son départ à 20h07), ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à son départ à 19h07), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie suppléant de DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h48), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (à partir de 18 h 48), FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GOLSE Anne-Marie, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h39), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h56), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h48), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEMONNIER Thierry, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (à partir de 19 h 20), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT

**Délibération n° DEL2019\_003**

Marc, LEFAUCCONNIER François, LEFAUCCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean (à partir de 18h48), LEPETIT Louissette, LERECULEY Daniel (à partir de 18h22), LETERRIER Richard, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h22), MABIRE Caroline, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h30), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (à partir de 18h22), MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, CLIN Jacques suppléant de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h48), SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

**Ont donné procurations :**

AMIOT André à HARDY René, ANNE Philippe à BRECZY Rolande (à partir de 20h07), BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BALDACCI Nathalie à BRIENS Eric (à partir de 19h07), BESUELLE Régine à HUBERT Christiane, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CATHERINE Arnaud à Philippe BAUDIN, CAUVIN Bernard à MARIVAUX Isabelle (à son arrivée à 18h22), GILLES Geneviève à LEQUERTIER Colette, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, GOMERIEL Patrice à DUFOUR Luc, JOUAUX Joël à BAUDRY Jean-Marc (à partir de 19h39), JOZEAU-MARIGNE Muriel à LERECULEY Daniel (à son arrivée à 18h22) LAGARDE Jean à LAINE Sylvie, LE BEL Didier à ARLIX Jean, LECOUCVEY Jean-Paul à MAIGNAN Martial, LECHEVALIER Guy à GOSELIN Bernard, LEFAIX-VERON Odile à HOULLEGATTE Jean-Michel, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LEONARD Christine à LETERRIER Richard, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, MABIRE Edouard à MELLET Daniel, MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h30), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, TISON Franck à HEBERT Dominique, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques,

**Excusés :**

BARBÉ Stéphane, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Héléne, GOSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Catherine, HUET Fabrice, LEJAMTEL Ralph, POIDEVIN Hugo, SEBIRE Nelly, TARDIF Thierry, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie.

**Délibération n° DEL2019\_003**

**OBJET : Compétence Tourisme - Définition d'une stratégie communautaire de développement touristique**

### Exposé

#### 1. Du transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la définition d'une politique de développement touristique

La naissance de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est accompagnée, en application de la loi NOTRe, du transfert obligatoire à l'EPCI de la compétence promotion du tourisme.

Cette évolution réglementaire a impliqué la création au plus vite d'un Office de Tourisme Intercommunal par fusion des 10 offices du tourisme et du Pays d'Accueil Touristique que comptait le Cotentin. La création de la SPL de développement touristique du Cotentin le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a permis de mettre en œuvre cette fusion. De même, afin d'organiser un dialogue avec les professionnels du tourisme pour prendre en considération leurs besoins et recommandations, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a demandé à sa SPL de créer et d'animer un comité stratégique avec des membres représentant toute l'économie touristique : hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergeurs particuliers, restauration, prestataires de loisirs et de services, sites et lieux de visites, transport de passagers, établissements et organismes publics. Ce comité stratégique composé de 67 membres, a été installé le 14 mai 2018. Au-delà du travail de réflexion mené sur le développement du tourisme par cette instance, elle a été invitée à désigner 9 censeurs et un administrateur non actionnaires qui prennent part aux travaux du conseil d'administration de la SPL de développement touristique.

Concomitamment à cette phase de création des outils de développement touristique, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a souhaité engager un travail, avec le conseil du cabinet Pro-Tourisme, pour écrire sa politique de développement touristique. Cette démarche a été lancée le 29 juin dernier lors des rencontres du tourisme en Cotentin appelées « 1ères journées de la destination Cotentin ».

Au terme de cette période de construction collective, ponctuée d'auditions et d'ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs du tourisme et des élus, il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire d'adopter les orientations de sa politique de développement touristique.

Ces orientations politiques seront traduites, dès le premier semestre 2019, en plan d'actions de développement touristique porté par notre Office de Tourisme.

Par ailleurs, ces orientations renforcent la dynamique créée par l'action volontariste de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en la matière avec l'intégration communautaire d'outils contribuant à la stratégie touristique : les chemins de randonnées, la promotion du patrimoine, la coordination et l'animation des bases nautiques, les golfs, le Planétarium Ludiver, la Cité de la Mer... Dans cet esprit, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a

également noué un partenariat stratégique avec la Baie du Cotentin au sein de la SPL de développement touristique pour conduire des actions de promotions communes.

La compétence promotion du tourisme, vient utilement compléter celle du développement économique.

En effet, alors que beaucoup de territoires semblent avoir épuisé ce relais de croissance, le Cotentin peut et doit maintenant, avec ses formidables atouts, développer cette économie non délocalisable, porteuse d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Le tourisme dans le Cotentin, c'est environ 230 M€ de dépenses de consommation, 2 400 emplois, environ 1,65 millions de nuitées marchandes et près de 4,6 millions de nuitées dans des hébergements non-marchands (amis, famille...) et de nombreux sites de visites très dynamiques.

Enfin, le tourisme présente l'intérêt, pour un territoire comme le nôtre, d'être porteur d'une image positive dans laquelle l'ensemble des habitants peuvent se reconnaître et contribuer à l'attractivité du Cotentin.

L'ambition de notre stratégie est de faire du Cotentin une grande destination touristique européenne parce que le Cotentin est un territoire unique avec :

- son caractère insulaire,
- ses grands espaces naturels préservés, diversifiés et puissants,
- une personnalité à part.

## **2. L'ambition de la politique touristique de la Communauté d'Agglomération : Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne**

Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne c'est :

- Transformer un espace géographique connu en une destination différenciante, reconnue, porteuse de sens et consommée toute l'année : une marque touristique.
- Promouvoir une nouvelle expérience touristique : « l'effet Cotentin » ou le ravissement de chaque visiteur devant nos paysages.
- Créer de la valeur économique : création et maintien d'emplois sur le territoire.

Cette ambition doit être partagée avec les professionnels, les habitants, les élus pour :

- conquérir ensemble des parts de marchés,
- créer de la valeur pour le territoire.

Le Cotentin dispose d'atouts et d'avantages concurrentiels considérables à transformer en promesses pour attirer les visiteurs :

- Une quasi insularité gage d'un dépaysement assuré du soleil levant au soleil couchant : une vraie différence de positionnement.

- Une nature puissante et préservée, terrain de jeux et de vie exceptionnel : des loisirs pour tous et tous les âges au grand air dans une nature encore sauvage et préservée.
- Une richesse patrimoniale importante permettant de développer des contenus de découverte.
- Des savoir-faire et des productions reconnues, véritable concentré des produits du terroir normand avec les saveurs de la mer.

Ainsi, le Cotentin est une destination touristique à part, sans équivalent en France, un territoire qui marque chaque visiteur, un territoire qui ne laisse pas indemne. C'est un territoire préservé qui a conservé une identité forte et une singularité propre.

Fort de ces éléments, il est proposé de placer notre environnement naturel exceptionnel au cœur de notre stratégie de développement touristique.

Cette stratégie se déclinera en cinq axes et il reviendra notamment à notre SPL de développement touristique du Cotentin d'élaborer un plan d'actions pour l'Office du Tourisme du Cotentin afin de contribuer à sa mise en œuvre.

De plus, le tourisme est une compétence partagée et la Communauté d'Agglomération du Cotentin veillera à développer avec les communes, le Conseil Départemental de la Manche et son agence Latitude Manche, le Conseil Régional de Normandie et son agence Normandie Attractivité, ainsi que les chambres consulaires, les organisations professionnelles ou les associations, les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de cette politique à l'échelle du Cotentin.

## **AXE 1 : REVELER & ENRICHIR**

**Apporter du contenu à l'offre existante autour des thématiques majeures que sont la nature exceptionnelle et les activités à la portée de tous, dans un cadre de nature préservée, récréative et relaxante (se mettre au vert dans le bocage, découvrir les plaisirs du littoral), avec un patrimoine naturel d'exception.**

### **VOLET 1 – Développement des filières thématiques majeures**

Filières identitaires du territoire et différenciantes, avec un fort potentiel d'image et de séduction pour la destination (« produits d'appel ») comme les activités nautiques et balnéaires, l'itinérance et la randonnée. Pour les acteurs du nautisme et du balnéaire, il s'agit en particulier de contribuer au développement d'une « culture littorale ».

### **VOLET 2 – Valorisation de notre patrimoine super naturel exceptionnel**

En le faisant reconnaître comme tel à l'échelle nationale et internationale, notamment à travers des labellisations, et en le faisant découvrir, tout en permettant sa préservation, avec des conditions d'accueil garanties.

### **VOLET 3 – Développement des filières thématiques d'appui**

Autour de l'Histoire du territoire (patrimoine bâti, D-Day), de la gastronomie et des savoir-faire (produits du terroir, productions et entreprises locales), des jardins... qui viennent compléter l'offre ou s'inscrivent sur des segments spécifiques ou niches.

## **AXE 2 : ANIMER & METTRE EN MOUVEMENT**

**Rendre plus actif et dynamique le territoire à travers une politique événementielle apportant de la notoriété et capable de modifier l'image, contributive du positionnement authentique et ultra naturel et s'appuyant sur l'atout nature d'exception**

### **VOLET 1 – Évènements emblématiques**

Création ex nihilo ou déploiement d'évènements d'envergure propres au Cotentin, aptes à :

- asseoir le positionnement d'un territoire avec une nature puissante;
- modifier l'image du Cotentin (plus jeune, plus festive, plus active) ;
- générer des retombées économiques (notamment hors-saison) et médiatiques ;
- fédérer les acteurs, mobiliser les habitants.

### **VOLET 2 – Soutien aux manifestations / animations tout au long de l'année**

Participant au renforcement du positionnement du Cotentin sur ses thématiques majeures (critères de soutien à définir).

## **AXE 3 : QUALIFIER & PERFECTIONNER**

**Aménager l'espace, développer une culture tourisme, viser l'excellence en matière d'accueil.**

### **VOLET 1 – Aménagements et déplacements**

Des espaces accueillants et bienveillants pour tous nos publics (déplacements doux, stationnement, campings-cars, autocars, PMR...), un territoire connecté et des déplacements facilités.

### **VOLET 2 – Hébergements**

Poursuite de la montée en gamme des hébergements et accompagnement des hébergeurs dans leur adaptation aux attentes et besoins des différentes clientèles.

### **VOLET 3 – Office de Tourisme**

Un accueil touristique qualitatif et optimisé.

### **VOLET 4 – Une communauté d'accueillants**

Un territoire mobilisé autour de l'économie touristique.

#### **AXE 4 : DESAISONNALISER & DIVERSIFIER**

**Conquérir les clientèles groupes et individuelles. Cela passe par une stratégie de commercialisation dont l'Office de Tourisme est un opérateur pour la cible des acteurs professionnels et facilite la mise en marché et l'agrégation de l'offre pour les individuels.**

##### **VOLET 1 – Marchés vers les acteurs professionnels du tourisme**

Développement des croisières, du tourisme d'affaires, des groupes adultes et scolaires.

##### **VOLET 2 – Marchés vers la clientèle individuelle : clientèles de notre hinterland naturel**

Relayer et promouvoir les offres des professionnels du tourisme du Cotentin auprès des clients du grand quart Nord-Ouest de la France, de la région Ile-de-France, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

##### **VOLET 3 – Marchés vers la clientèle individuelle : travailler des clientèles d'opportunité**

Les relations commerciales et industrielles du Cotentin nous ouvrent des perspectives avec des clientèles étrangères d'opportunité (USA, Irlande, Angleterre, Australie) que nous devons travailler.

#### **AXE 5 : S’AFFIRMER ET EXISTER**

**Renforcer la notoriété et faire évoluer l'image générale et les images associées, avec une marque touristique bien identifiée avec notre nature à couper le souffle.**

**Augmentation de la consommation touristique, des emplois générés, des retombées presse.**

##### **VOLET 1 – Marque Cotentin**

Création d'une marque innovante et différenciante exaltant la promesse d'un nouveau voyage expérientiel unique dans un territoire naturel, sauvage et puissant

##### **VOLET 2 – Stratégie digitale**

Définition et mise en place d'une stratégie digitale volontariste.

##### **VOLET 3 – Stratégie d'influence**

Renforcement de la notoriété du Cotentin et modification durable de l'image à travers un plan d'actions annuel de relations presse.

#### **Délibération**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin de disposer d'orientations politiques pour exercer sa compétence de promotion et de développement touristique.

**Vu** l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 202 - Contre : 0 - Abstentions : 0) pour :

- **Adopter** les orientations politiques pour exercer sa compétence de promotion et de développement touristique exposées ci-dessus,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

